

## Projet Social de Territoire : c'est parti !

En quelques mois, il a fallu prendre l'habitude d'associer l'adjectif "social" aux mots cohésion, mixité, insécurité, développement, projet, ... formant ainsi des binômes qui, un instant au moins, semblent incontournables. Signes d'une époque et d'une société qui constate jour après jour que ses efforts ne parviennent pas à réduire les inégalités et l'exclusion. Cohésion sociale et mixité sociale, projet social, ... ont en commun d'être porteurs de sens, c'est à dire à la fois de signification forte et de direction pour l'action. Comme s'il s'agissait de mobiliser enfin pour une société plus équilibrée, plus juste, plus fraternelle.

Ainsi le "Projet Social de Territoire" dont l'émergence date de 3 ans à peine, a fait l'objet d'une expérimentation et d'un bilan que nous avons évoqués il y a quelques mois.

En jeu, deux axes forts de l'évolution de l'intervention sociale : les métiers et le travail commun des professionnels des différentes institutions présentes sur un même territoire.

## Cleunay, PST sans le savoir ?

Les derniers mois ont donné raison au pragmatisme qui pourrait inspirer la mise en oeuvre de PST sans passer par les contraintes d'un énième dispositif encadré et calibré.

Rennes, avec les découpages territoriaux communs, possède un atout considérable. Depuis 15 ans, la Politique de la Ville, en initiant regard, analyse, action, mobilisation des acteurs, a donné sens au travail commun par territoire. Les Espaces Sociaux s'inscrivent aujourd'hui dans le champ de l'intervention sociale et sur les territoires des CDAS, sur cette même logique.

Un exemple : 17 mai 2005, les professionnels des partenaires réunis au sein de l'Espace Social de Cleunay - Saint-Cyr (CDAS, CCAS, Mission Locale) et leurs invités naturels : chargé d'opération Politique de la Ville et centre social, échangent sur leurs actions au regard du territoire et des populations qu'ils ont en charge.

Ce jour là, deux sujets émergent nettement : les "fragilités psychologiques" (les professionnels se sentent de plus en plus désarmés en présence de personnes manifestant des troubles psychiques) et "les travailleurs pauvres" (les professionnels de l'insertion voyant monter cette forme nouvelle de pauvreté pour laquelle ils n'ont ni outils ni solutions à proposer).

Depuis, sous l'impulsion des responsables des partenaires de l'Espace Social, la mobilisation autour de ces 2 thèmes s'organise, largement ouverte aux autres acteurs des quartiers.

## L'A.P.R.A.S. dans son rôle !

L'APRAS est largement sollicitée comme support logistique et technique, comme catalyseur, confirmant, s'il en était besoin, que le travail partenarial demande souvent l'intervention d'un tiers comme le précise avec insistance le rapport d'évaluation et d'expérimentation des PST. Ce rapport signale en effet (en citant l'expérience de l'APRAS) la nécessité d'une "maîtrise d'ouvrage sociale collective" qui a "vocation à épauler les acteurs par rapport à la compréhension des enjeux nationaux et locaux des politiques à mettre en oeuvre et qui devra, en outre, leur apporter un soutien pour faire émerger un rapport local".

Aurions-nous ensemble anticipé ? Le maillage complexe et riche de l'intervention sociale et la rencontre des professionnels des différentes institutions n'est-il pas le vivier le plus naturel d'un P.S.T. ?

Philippe Caffin

## INFOS BREVES

- 3 novembre à Rennes : "Enjeux et pratiques de l'évaluation à Rennes" - Contact et inscription : CRES, 11 square de Galicie ■ "Un hébergement entre logements ordinaires et institutions : réalité ou utopie". Actes de la journée d'études du 22.06.04 - CREA Bretagne ■ 4 novembre, 18h30, Espace Ouest-France à Rennes : "Les jeunes difficiles sont-ils des jeunes en difficulté ?", Jean-Marie Petitclerc ■ 29 novembre, journée "Technicienne de l'intervention sociale et familiale" à Liffré - Contact : ADMR 02.99.87.92.93. ■ 27 octobre, Rennes - Le Liberté "Envie de Ville" : souffrance psychique, santé mentale : "ça va la tête".

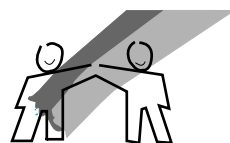
Edition : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale, 6, cours des Alliés, CS 84304, 35043 Rennes Cedex  
02.99.31.52.44 - Fax 02.99.30.81.17 - E-mail : contact@apras.asso.fr

Directeur de la publication : Philippe Caffin

Rédaction : Isabelle Amestoy, Daniel Erhel, Philippe Caffin

Maquette : Sylvie Rault

Imprimerie : BUG, 6 cours des Alliés, 35043 RENNES CEDEX



A.P.R.A.S.

## Renouvellement urbain et mixité sociale

La problématique des quartiers d'habitat social réside très souvent dans la concentration, au fil du temps, de ménages à ressources faibles et de ménages à sociabilité limitée qui n'ont pas pu utiliser ce tremplin qu'aurait dû être le logement HLM pour rebondir vers une autre forme d'habitat.

Certains sont restés parce que leurs faibles ressources ne leur ont pas permis d'envisager un loyer plus cher, et encore moins une accession. Certains sont restés parce qu'ils sont dans l'incapacité de prendre la décision de partir.

Ils n'ont donc pas pu effectuer le parcours résidentiel.

Ce phénomène mécaniquement concentrationnaire a fréquemment été traduit par des observateurs comme le résultat d'une volonté ségrégationniste des organismes HLM ou des villes qui se trouvent alors accusés d'avoir constitué des ghettos et de n'avoir pas préservé la mixité sociale. Le renouvellement urbain par la démolition cherche à recréer cette mixité rêvée en éparpillant les populations...

Il s'agit là d'une solution extrême qui cache une impuissance à renouveler un «peuplement» et à rééquilibrer un quartier en douceur. Il est impossible qu'il n'y ait pas d'autres solutions moins radicales. Elles demandent de l'imagination, de l'expérimentation, de la tolérance et de la volonté.

Les acteurs rennais n'en manquent pas et le dossier déposé auprès de l'ANRU veut prouver qu'il existe d'autres voies.

Il faudra certes s'entendre d'abord sur la notion de mixité : d'âge, de condition, d'usage, ... pour se fixer des objectifs. Il faudra ensuite organiser le renouvellement là où il apparaîtra judicieux, attirer des jeunes, des ouvriers, des cadres, de l'activité ; également bien sûr tout faire pour que les personnes les plus en difficulté trouvent toute leur place ; en bref construire une vraie vie de ville...

Jules Rault,  
Directeur d'Espacil Habitat,  
Directeur de l'ADOHLM 35.

## Du côté de l'APRAS

## Personnes à la rue... SDF !

L'APRAS reconduira, en novembre prochain, l'étude qu'elle a réalisée en mars 2002 concernant les sans domicile fixe à Rennes. Dans les mêmes conditions, autour des mêmes questions (hébergement, ressources, accès à la santé) afin d'analyser les éventuelles évolutions.

Comme en 2002, l'étude est réalisée en lien étroit avec Puzzle (Sauvegarde de l'Enfance) et la cantine Leperdit (CCAS - Ville de Rennes).

Les résultats et conclusions seront disponibles en décembre 2005.

## "Peuplement" :

L'APRAS est sollicitée pour intervenir en appui aux partenaires dans le projet de

renovation urbaine (ANRU) pour le suivi du "peuplement" des Zones Sensibles Urbaines (Z.U.S.). Ce travail s'appuiera sur les données déjà mobilisées par l'APRAS dans le cadre du Tableau de Bord Social mais sera également l'occasion de mettre en place de nouveaux outils de connaissance. Occasion également de confronter les points de vue de chacun sur la mixité sociale aux moyens dont on peut disposer pour y parvenir.

## Espace Social Rennes Centre :

Le CDAS et le CCAS ont ouvert leur accueil commun dans des locaux réaménagés rue Kléber.

Longue ment préparé par les équipes, ce nouvel Espace Social affiche deux ambitions :

- la qualité d'un accueil

physique et téléphonique commun (pour ce dernier c'est une première !) ; - une dynamique de "rencontre, de partage, d'écoute et d'initiative" autour de l'espace d'attente.

Un conseil d'animation associera les usagers aux actions mises en place. Les partenaires du quartier sont également sollicités dans le prolongement des actions déjà menées avec eux, en particulier autour de l'accès à la culture.

## Rennes Métropole : minima sociaux

Dans le cadre de l'Observatoire des Données Sociales (ODS), l'APRAS vient de réaliser un document destiné aux Elus des communes de Rennes Métropole sur les minima sociaux et leurs évolutions depuis 1999.

Le document, qui présente également les chiffres et les évolutions des familles allocataires CAF avec enfants, dont les familles monoparentales, doit permettre d'engager un travail sur l'évolution sociale du territoire de Rennes Métropole.

Il sera actualisé et complété par d'autres données collectées aujourd'hui par l'APRAS et l'AUDIAR.

## SOMMAIRE

Edito	p. 1
Du côté de l'APRAS	p. 1
Groupes de jeunes et Locaux Collectifs Résidentiels	p. 2
Fragilités psychologiques et troubles de la vie sociale	p. 2
Le Tableau de Bord Social 2004 est arrivé	p. 3
Projet Social de Territoire	p. 4



Groupes de jeunes et Locaux Collectifs Résidentiels

Le Tableau de Bord Social 2004 est arrivé

Tous les ans, de manière autonome ou avec l'appui d'éducateurs de prévention ou d'animateurs de rue, des groupes de jeunes demandent à pouvoir utiliser des L.C.R. comme lieux de rencontre. Ces jeunes ont le plus souvent entre 16 et 25 ans. Ce sont principalement des garçons mais parfois aussi des filles. Ils sont lycéens, étudiants ou ont une activité professionnelle. A l'intérieur du local, ils discutent, écoutent de la musique, regardent la télé, jouent à des jeux de société ou à des jeux électroniques... De temps en temps, à l'occasion par exemple d'un anniversaire ou d'une fin d'année scolaire, ils font la fête, ce qui est assez souvent générateur de perturbations pour le voisinage, il faut bien le reconnaître.

Pourquoi l'APRAS continue-t-elle à accueillir avec un a priori favorable les demandes de mise à disposition de locaux faites par des groupes de jeunes alors que l'expérience montre que, sauf exceptions, il faut souvent passer beaucoup de temps avec ces groupes pour les amener à comprendre qu'on ne peut pas utiliser un local sans tenir compte des autres personnes ou groupes qui l'utilisent et des voisins qui habitent autour ?

inacceptable. Ceci étant, l'expérience montrant que beaucoup des groupes de jeunes qui, dans le passé, ont utilisé un local, se sont vus interdire l'accès à celui-ci pendant un temps déterminé ou définitivement parce qu'ils ne respectaient plus les règles d'utilisation des lieux, il est légitime de s'interroger sur l'intérêt qu'il y a à poursuivre ce type de mise à disposition.

En réponse, premier constat :

Pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il faut rappeler que les locaux collectifs résidentiels ont été construits pour favoriser le développement des relations sociales entre toutes les catégories de population dans les quartiers où ils sont implantés. Les familles, les groupes ou associations de ces quartiers doivent donc être considérés comme prioritaires pour l'utilisation de ces locaux. Mettre à l'écart les jeunes avec comme seul argument leur jeunesse précieusement serait bien sûr totalement

Lorsque la démarche réussit, les retombées positives sont nombreuses : moins de perturbations dans les espaces publics ou les halls d'entrée d'immeubles, installation et développement de relations constructives entre les jeunes et leur environnement : les habitants de l'immeuble où se trouve le local d'une part, les représentants du propriétaire de l'immeuble d'autre part, et aussi les autres associations utilisatrices du même local ; début de participation du groupe à la vie sociale du quartier ;

développement des coopérations entre professionnels qui sont en relation avec les jeunes.

Ceci étant et deuxième constat :

Cette démarche réussit rarement du premier coup. Il y a des tâtonnements, des dérapages. Il faut parfois interdire l'accès au local pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois puis renégocier le contrat de mise à disposition, rappeler les règles à respecter, faire en sorte que les peurs réciproques des voisins par rapport aux jeunes et des jeunes par rapport aux voisins soient apaisées et surmontées, donner la garantie aux uns et aux autres que leurs demandes légitimes seront entendues même si elles sont en partie contradictoires : calme et tranquillité d'un côté, convivialité et animation de l'autre.

Troisième constat :

Ce parcours parfois cahotique est manifestement un temps d'apprentissage pour toutes les parties concer-

nées. Chacun dans ce processus arrive avec ce qu'il est, ses atouts et ses lacunes. Pour progresser, il faut que chacun tienne compte de ce que sont les autres et de ce qui fait qu'ils peuvent évoluer plus ou moins rapidement. C'est exigeant. Mais c'est possible si chacun est conscient que tout le monde sera gagnant si le but est atteint. Encore faut-il qu'il y ait accord entre tout le monde sur le but à atteindre. C'est comme d'habitude affaire de distinction entre intérêt à court terme : "j'impose aux autres mon mode de vie" et intérêt à moyen terme : "je mets en place les conditions qui permettent de négocier et renégocier chaque fois que nécessaire, entre toutes les parties concernées un accord sur le "bien vivre ensemble".

Avec la mise à disposition de locaux collectifs résidentiels à des groupes de jeunes, l'APRAS a choisi d'être partie prenante de la construction de ce "bien vivre ensemble".

Daniel Erhel

Le Tableau de Bord Social qui vient de paraître vise à éclairer la situation sociale de la ville de Rennes et de ses quartiers en 2004. Pour ce faire, il se base d'une part sur l'actualisation des indicateurs que nous présentons chaque année, comme ceux relevant de l'état civil ; il intègre d'autre part quelques nouveautés. Nous vous présentons ci-dessous un aperçu des nouvelles informations que vous trouverez dans le Tableau de Bord Social 2004.

Le volet Enfance Education s'enrichit

De nouveaux indicateurs ont été intégrés au Tableau de Bord Social 2004. Ils concernent la thématique Enfance - Education.

La PAJE et la PAJE Complément de libre choix de mode de garde.

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant est une prestation de la Caisse d'Allocations Familiales attribuée depuis le 1er janvier 2004 aux familles qui accueillent un enfant (sous conditions).

La PAJE intègre ainsi la prime à la naissance ou à l'adoption, l'allocation de base, un complément de libre choix d'activité et un complément de libre choix de mode de garde.

Elle doit remplacer progressivement - d'ici 2007 - les prestations de l'APJE, l'AAD, l'AGED, l'AFEAMA et l'APE. Le Tableau de Bord 2004 présente la PAJE dans son

ensemble et plus spécifiquement le Complément de libre choix de mode de garde.

Le retard scolaire de 2 ans et plus.

Comme les années passées, le Tableau de Bord Social 2004 présente le pourcentage d'élèves en retard scolaire en 6ème et en 3ème.

Une précision est cependant apportée cette année, avec le pourcentage d'élèves connaissant un retard scolaire de 2 ans et plus.

La prise en compte du taux de retard scolaire global (toute durée confondue) et du taux de retard scolaire de 2 ans et plus permet d'aborder la question éducative sous un jour nouveau.

Il apparaît en effet qu'à Rennes, si 23.3% des élèves de 6ème sont en retard scolaire à la rentrée 2004-2005, ils ne sont que 2.5% à connaître un retard de 2 ans ou plus. Ainsi, sur les 509 élèves de 6ème en retard scolaire,

455 ont 1 an de retard; 54 ont un retard scolaire de 2 ans ou plus.

Le regard sur la durée du retard scolaire permet donc d'affiner l'analyse.

Cela se voit bien si l'on s'intéresse aux quartiers accueillant des classes de 6ème. De façon générale, le retard scolaire concerne en effet l'ensemble des quartiers rennais, dans des proportions parfois élevées. Le retard scolaire de 2 ans ou plus est quant à lui plus faiblement représenté et même totalement absent d'un quartier comme celui de Cleunay - Arsenal - Redon.

Le retard scolaire de 2 ans et plus peut être un indicateur de poids dans l'analyse de la situation éducative. Il concerne ainsi 6.9% des élèves de 3ème.

Rendez-vous dans le Tableau de Bord Social 2004 !

Isabelle Amestoy, Chargée d'études.

Les naissances 2004 et le rôle des territoires prioritaires

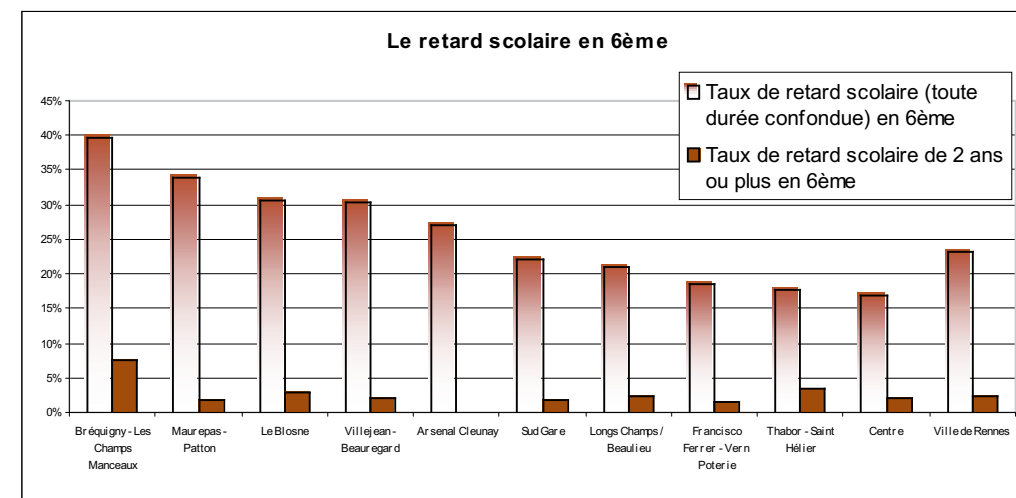
2 364 rennais sont nés en 2004. Ils résident en premier lieu sur les quartiers de Maurepas (271 naissances) et du Blossne (303 naissances).

Le rôle des territoires prioritaires doit ici être souligné. En effet, alors qu'au recensement de population de 1999, les territoires prioritaires regroupaient 27.7% de la population rennaise, ils accueillent 33% des naissances en 2004. Cette dynamique est d'autant plus remarquable que, parallèlement, ils ne comptabilisent pas plus de 26.2% des décès.

Ainsi, le territoire prioritaire du Blossne, qui comptait 8.3% des rennais en 1999, accueille 12.2% des naissances en 2004 ; celui de Maurepas, qui abritait 4.6% de la population en 1999, concentre 6.2% des naissances en 2004 ; le TP de Bréquigny dénombre 6.1% des naissances en 2004, alors qu'il abritait 5.4% des habitants en 1999 ; celui de Cleunay, 3.7% des naissances pour 3.1% de la population...

Seul le territoire prioritaire de Villejean pèse faiblement sur les naissances de la ville (4.6%) par rapport au nombre d'habitants qui y résidaient en 1999 (6.3%).

Néanmoins, les 5 territoires prioritaires présentent au final un différentiel naissances - décès largement positif (+ 445 personnes). Ils assurent 40.7% du solde naturel positif de la ville.



Attention : il s'agit des quartiers des établissements scolaires

Suite Fragilités psychologiques et troubles de la vie sociale

- Rôle des institutions, pratiques des professionnels -

Les membres du Comité de pilotage de l'étude se sont retrouvés un an après la fin de cette dernière, conformément aux volontés du Conseil d'Administration de l'APRAS qui souhaite un "service après étude".

Bilan plutôt positif sur 3 points :

► Le groupe de professionnels de Maurepas, qui expérimente un cadre nouveau de travail qu'il a balisé par une charte de fonctionnement, poursuit son chemin expérimental. Un premier bilan intermédiaire est encourageant.  
► Sur Cleunay et Saint-Cyr, un groupe du même type

démontre en octobre à l'initiative du CDAS, du CCAS et de la Mission Locale. Ce groupe prend en compte les particularités du secteur (3 secteurs de la psychiatrie). Il est encadré comme celui de Maurepas par Jean-Yves Broudic dans le cadre d'un contrat passé avec l'APRAS.  
► Enfin, il est décidé de

reprandre avec les organismes HLM, le CHGR, Rennes Métropole (service Habitat) et le Département, la question des logements d'insertion et des hébergements spécifiques pour aller plus loin.

Un nouveau bilan est prévu dans un an.